

Recrutement en Classes à Horaires Aménagés École Lakanal Année 2021 - 2022

Informations et Calendrier

Il est recommandé d'imprimer et de conserver ce document

Pré-inscription en ligne du lundi 11 janvier au samedi 20 février 2021 inclus.

Informations complémentaires :

- Pour l'option musique, le recrutement s'effectue pour une entrée en CE1.
- Pour l'option danse, le recrutement s'effectue pour une entrée en CE2 conformément aux textes en vigueur.
- Pour tous les candidats, il est nécessaire de fournir le bulletin scolaire du premier trimestre de l'année en cours :
 - soit par courrier postal : École élémentaire Lakanal - recrutement HA -
17 place de la Daurade 31000 Toulouse
 - soit par courrier électronique : ce.0312292y@ac-toulouse.fr
- L'admission est prononcée par une commission mixte placée sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie (ou son représentant). Cette commission prend en compte :
 - les résultats obtenus lors des tests d'aptitude organisés au Conservatoire
 - le dossier scolaire
 - le nombre de places disponibles
- Dès connaissance des résultats, les parents des candidats admis devront procéder à l'inscription définitive de leur enfant.

Cette inscription définitive s'effectue en deux étapes :

1) Le responsable légal du candidat admis doit procéder aux modalités d'inscription auprès de la Direction de l'Éducation de la Ville de Toulouse - 1 rue de Sébastopol 31000 Toulouse - 05 61 22 28 27.

2) Muni du certificat d'inscription et de la fiche d'admission qui lui sont délivrés, il doit procéder aux formalités d'admission auprès de la Direction de l'école élémentaire Lakanal (sur rendez-vous).

- Coordonnées utiles :

École élémentaire Lakanal – 17 place de la Daurade 31000 Toulouse – 05 61 21 43 39
mail : ce.0312292y@ac-toulouse.fr

Conservatoire, Administration des Classes à Horaires Aménagés : 05 61 22 26 65 / 05 61 22 28 58
mail : crr.ha@mairie-toulouse.fr

Les aptitudes et la motivation des candidats sont évalués lors de tests spécifiques. Ces tests ne nécessitent aucune connaissance ; ils comportent des tests rythmiques, mélodiques et vocaux.

Date des tests :

Jeudi 8 ou/et samedi 10 avril 2021, au Conservatoire, selon l'ordre de passage qui sera communiqué par courrier électronique.

La semaine précédent les tests, un tutoriel sera envoyé par voie électronique. Ce tutoriel permettra aux enfants :

- d'apprendre une chanson qui sera utilisée lors des tests
- de se familiariser avec les différents types d'exercices qu'il sera amené à faire.

Tout candidat absent le jour des tests sera considéré comme démissionnaire.

Orientation instrumentale :

Après l'annonce des résultats par la commission mixte, les candidats retenus seront invités à choisir deux instruments par ordre de préférence, lors d'une réunion dont la date sera communiquée ultérieurement par courrier électronique. Dès le mois de juin, les enfants seront testés sur leurs aptitudes à pratiquer l'instrument de leur premier choix. En cas d'avis défavorable, ils seront testés pour l'instrument de leur second choix.

Disciplines accessibles pour la rentrée 2021 :

Violon, Alto, Violoncelle, Flûte à bec, Flûte traversière, Hautbois, Clarinette, Basson, Saxophone, Piano, Guitare, Harpe, Percussions.

Selon l'évolution de la crise sanitaire, la procédure et le calendrier sont susceptibles d'être modifiés.

OPTION DANSE (entrée en CE2)

Les aptitudes et la motivation des candidats sont évalués lors de tests spécifiques. Ces tests ne nécessitent aucune connaissance ; ils permettent de déceler le rapport qu'entretient l'enfant avec la musique, l'espace et le groupe.

Les aptitudes morphologiques pourront être prises en considération.

Date des tests :

Mercredi 7 avril 2021, le matin, à l'Espace Danse du Conservatoire, 12 Place Saint-Pierre
L'ordre de passage sera communiqué par courrier électronique.

Il est demandé aux candidats de se présenter avec une tenue près du corps et nu-pieds.

Les candidats sont invités à participer à une séance préparatoire aux tests le :

Mardi 6 avril 2021 à partir de 17h, à l'Espace Danse du Conservatoire, 12 Place Saint-Pierre.
Les horaires seront communiqués par courrier électronique.

Tout candidat absent le jour des tests sera considéré comme démissionnaire.

Selon l'évolution de la crise sanitaire, la procédure et le calendrier sont susceptibles d'être modifiés.